

2024

Le Budget Primitif

Document examiné par :

La Commission Administration Générale du 18 mars 2024

Le Bureau syndical du 21 mars 2024

Le Comité syndical du 8 avril 2024

Éléments de définition

Le budget est un document financier prévisionnel délibéré par le Comité syndical qui constitue :

- un acte de gestion qui retrace l'état des prévisions des dépenses et des recettes pour l'année considérée ;
- un acte politique exprimant une volonté de mener des actions délibérées ;
- un acte juridique et plus précisément une autorisation.

Le budget autorise en effet le pouvoir exécutif du Pôle métropolitain du Grand Amiénois à dépenser jusqu'à concurrence des crédits votés et à percevoir les recettes inscrites. Il retrace les autorisations de dépenses et de recettes pour l'exercice.

Principes budgétaires

Le budget doit respecter un certain nombre de principes budgétaires.

1) Le principe de l'annualité.

Le budget est établi pour une année civile qui commence le 1^{er} janvier pour s'achever le 31 décembre mais ce principe est remis en cause par la disposition des AP/CP et de la période complémentaire d'un mois (rattachement à l'exercice précédent des dépenses de fonctionnement de janvier).

2) Le principe de l'antériorité.

Le budget doit être adopté avant le 1^{er} janvier de l'année à laquelle il se rapporte. Cette date est rarement respectée ; aussi, le 31 mars a été fixé par le législateur comme date limite de vote du budget car elle permet de bénéficier des données fiscales et financières connues au premier trimestre.

3) Le principe de l'unité.

Le principe de l'unité implique que toutes les recettes et toutes les dépenses prévues par la collectivité doivent être retracées dans un document unique.

4) Le principe de l'universalité.

L'ensemble des recettes doit couvrir l'ensemble des dépenses. Il comporte deux aspects : la non-affectation qui interdit qu'une recette particulière soit affectée à une dépense particulière ; la non-contraction qui oblige d'inscrire dans le budget toutes les dépenses et recettes, sans contraction entre elles. Il existe toutefois des dérogations à cette règle de non-affectation des recettes : en particulier, de nombreuses subventions sont affectées à une opération particulière.

5) Le principe de spécialité.

Le Président n'est autorisé à exécuter le budget que dans le cadre de ce principe de spécialité, selon lequel toutes les recettes et les dépenses inscrites au budget ne sont autorisées que pour un objet particulier, les dépenses et les recettes étant classées par chapitres et articles.

6) Le principe de l'équilibre.

Le total des dépenses doit être égal au total des recettes. Cet équilibre doit être réel, sous trois conditions :

- les prévisions budgétaires doivent être complètes, sincères et réalistes ;
- l'équilibre doit non seulement apparaître pour l'ensemble du budget, mais également au niveau des deux sections ;
- l'annuité de la dette doit être couverte par des recettes propres.

Par ailleurs, l'article 72-2 de la Constitution prévoit que les ressources propres des collectivités locales doivent constituer une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources.

Budget Primitif 2024

BUDGET PRINCIPAL

Le Comité syndical, à l'occasion de son débat d'orientation budgétaire en séance du 15 février 2024, a procédé à l'examen des dépenses et recettes prévisionnelles toutes sections confondues lesquelles constituent le budget primitif du budget principal.

3 nouveautés sont intégrées dans le budget 2024 :

- La mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57, comme délibéré en Comité syndical du 5 décembre 2023.
- L'imputation par nature est complétée par une codification fonctionnelle qui permet de répartir les crédits ouverts au budget de la collectivité par secteur de compétence ou d'action. Le vote du Comité syndical ne porte que sur la présentation par nature du budget, la nomenclature par fonction ne joue qu'un rôle d'information.
- Un Programme d'Actions Pluriannuels pour permettre une vision sur les actions à mener par le Pôle métropolitain. Ce programme, à titre informatif pour les EPIC, permet d'avoir une meilleure lisibilité sur les actions envisagées ou engagées.

1/ La section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre est le plus important du budget. Il permet au Pôle métropolitain d'intervenir dans ses missions de service public en partenariat avec le secteur privé.

Les principales dépenses de fonctionnement au chapitre 011 méritent des explications à savoir :

- Article 611 : Prestations de services pour l'aide à la communication, analyse avec les territoires du devenir et développement du PMGA.
- Article 617 : Les études représentent environ 70% des dépenses de ce chapitre avec la réalisation des actions suivantes : EMC², mutualisation des OT, TENMOD, l'étude relatives au projet de réemploi des matériaux de constructions et filières biosourcées, la concrétisation de l'étude méthaniseur par l'Aduga notamment.
- Article 6228 : Les inscriptions sont concentrées sur les besoins en fonctionnement courant du Pôle auprès de l'ADUGA pour les locaux et Amiens Métropole pour l'assistance apportée en matière de RH, de juridique, de marché public, d'informatique...
- Article 6281 : Nous retrouvons les cotisations aux associations dont les adhésions sont à renouveler.

Chapitre 012 - Personnel

Ce chapitre concerne les dépenses de personnel charges patronales comprises, excepté pour les 2 agents détachés (cotisation CNRACL).

Il reprend la maîtrise des dépenses évoquées au DOB.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante reprise au chapitre 65 reprennent les dépenses habituelles liées aux indemnités des élus, la subvention à l'ADUGA et le concours Ecoloustic, licences informatiques (diverses plateformes : PCAET, cadastre solaire, emploi...).

Chapitre 042 - Amortissements

Ce chapitre prend en compte les amortissements des biens et matériels du Pôle Métropolitain. Il s'agit d'une opération d'ordre qui s'équilibre grâce à une recette d'investissement du même montant.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

Le chapitre permet d'alimenter en section investissement la poursuite des prestations liées à la révision du SCOT.

Codification fonctionnelle



Section de fonctionnement

Dépenses récapitulatives par chapitre

011 Charges à caractère général	1 135 650 €
012 Personnel	1 161 460 €
65 Autres charges de gestion courante	761 390 €
042 Dotation aux amortissements	20 275 €
023 Virement à la section d'investissement	213 025 €
TOTAL	3 291 800 €

Dépenses de fonctionnement 2024
Détail par chapitre

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article	Fonction	Libellé	Montant
60612.1	020	Electricité (véhicules)	1 000 €
60622	020	Carburants	1 600 €
60623	020	Alimentation	1 000 €
60631	020	Fournitures d'entretien	50 €
60632	020	Fournitures de petit équipement	100 €
6064	020	Fournitures administratives	500 €
6068	020	Autres matières et fournitures	50 €
611	020-633	Prestation de service	33 500 €
6132	020	Locations immobilières	4 500 €
61351	020	Locations mobilières-matériel roulant	8 800 €
614	020	Charges locatives et de copropriétés	95 000 €
61551	020	Entretien et réparation matériel roulant	2 500 €
6156	020	Maintenance	1 500 €
6161	020	Assurance multirisques (bâtim+ RC+véhicules)	8 000 €
617	80-633-032-70	Etudes et recherches	788 445 €
6182	020	Documentation générale et technique	500 €
6184	020	Versements à org. de formation	5 000 €
6185	633-032-70-501	Frais de colloques et séminaires	32 500 €
6188	020	Autres frais divers	1 000 €
62268	70	Honoraires	21 600 €
62261	020	Frais médicaux et paramédicaux	200 €
6228	020	Autres services extérieurs (divers)	42 300 €
6231	020-70	Annonces et insertions	5 000 €
6234	020	Réceptions	6 000 €
6236	501-60-020-80	Catalogues et imprimés	9 000 €
6238	60-70-80	Divers – Communications	44 960 €
6251	020	Voyages, déplacements et missions	2 000 €
6261	020	Frais d'affranchissement	100 €
6262	020	Frais de télécommunications	2 500 €
6281	70-501	Concours divers, cotisations/adhésions	16 345 €
6288	020	Autres services extérieurs	100 €
Total chap.011			1 135 650 €

Détail Article 611 - Prestation de service

Fonction 633	Bilan tourisme	3 500 €
Fonction 020	Stratégie PMGA	10 000 €
Fonction 020	Communication PMGA	20 000 €
Total Art. 611		33 500 €

Détail Article 617 - Etudes et recherches

Fonction 80	EMC ²	477 505 €
Fonction 633	Etude mutualisation des 8 OT	71 310 €
Fonction 032	Etude CDDC	4 000 €
Fonction 80	TENMOD	195 630 €
Fonction 70	Etude métha (Aduga)	25 000 €
Fonction 70	Etude projet réemploi matériaux construction/Filière biosourcé	15 000 €
Total Art. 617		788 445 €

Détail Article 6228 - Autres services extérieurs (divers)

Fonction 020	Convention assistance AM	39 500 €
	Somme Numérique	1 050 €
	Antivirus/Freshmale/Total	550 €
	Konica	1 200 €
Total Art. 6228		42 300 €

Détail Article 6238 - Divers communications

Fonction 80	EMC ²	4 000 €
Fonction 80	Action mobilité douce	5 000 €
Fonction 70	COT plan de com	10 000 €
Fonction 70	COT 4 évènements	11 000 €
Fonction 70	COT outils de com	9 600 €
Fonction 60	Développement éco-Emploi insertion	5 000 €
Fonction 70	PCAET com	360 €
Total Art. 6238		44 960 €

Détail Article 6281 - Concours divers - Adhésions

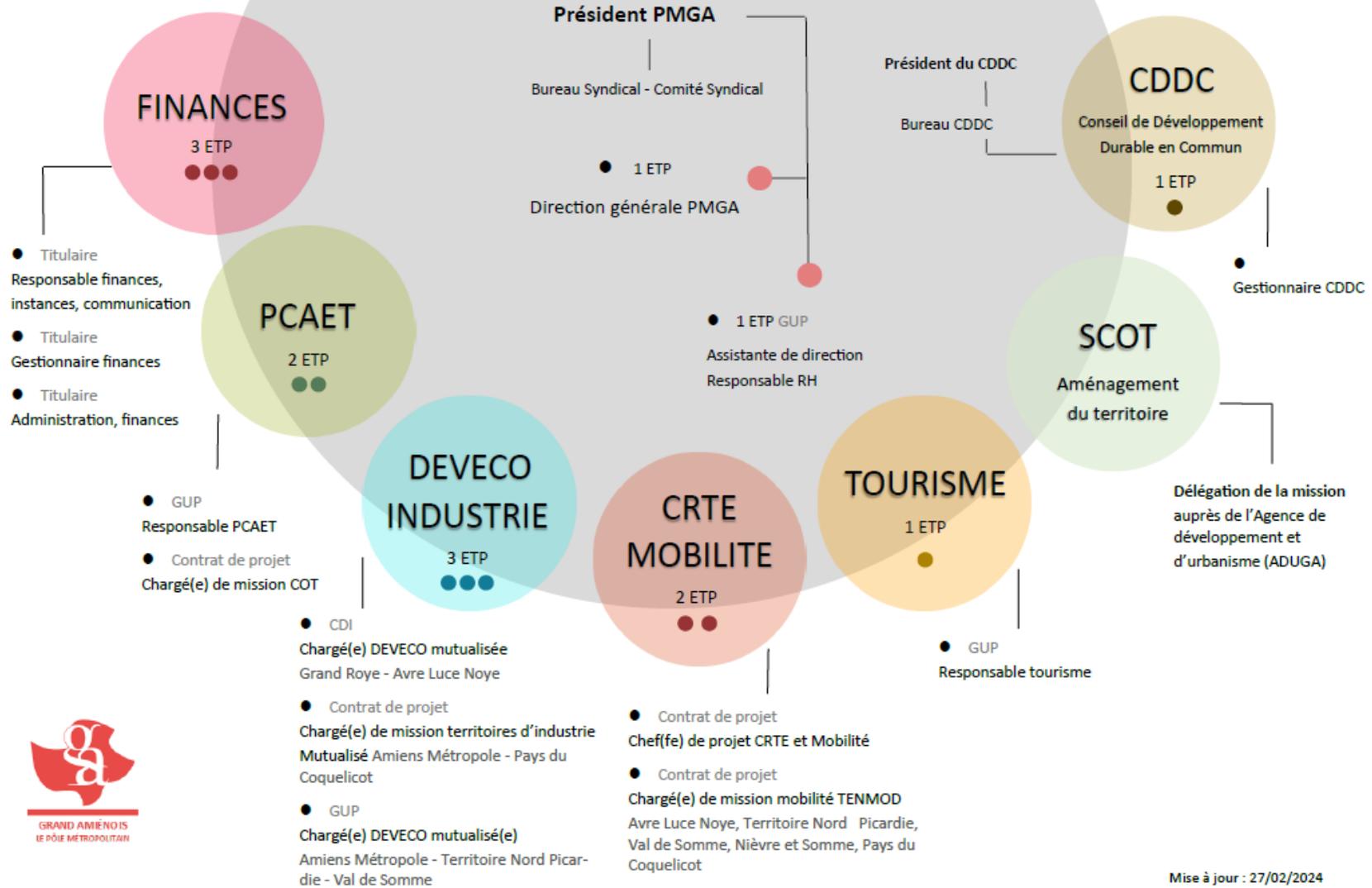
Fonction 70	Pôle énergie (PCAET)	2 500 €
Fonction 501	Fédération des SCoTs	3 710 €
Fonction 70	CD2E (PCAET)	6 600 €
Fonction 70	CAUE (PCAET)	100 €
Fonction 70	AMORCE (PCAET)	1 405 €
Fonction 70	CEREMA (PCAET)	2 000 €
Fonction 70	Fresque du Climat	30 €
Total Art.6281		16 345 €

Chapitre 012 - Charges de personnel

Article	Libellé	Montant
6218	Autre personnel extérieur (GUP)	195 000 €
6218	Autre personnel extérieur (ADS)	415 000 €
64111	Rémunération principale personnel titulaire	262 000 €
64131	Rémunération principale personnel non titulaire	245 000 €
64161	Service civique	1 500 €
6453	Cotisations caisses de retraite (2 agents détachés)	40 000 €
6474	Versements aux autres œuvres sociales (CNAS)	2 760 €
6475	Médecine du travail	200 €
Total chap.012		1 161 460 €

Etat des agents présents au 1^{er} janvier 2024

1	charges structurantes	Ingénieur en chef	Directrice	Pourvu	Fonctionnaire territoriale	Administratif
1	charges structurantes	Attaché		Pourvu	Fonctionnaire territoriale	Administratif
1	charges structurantes	Rédacteur P 1ère classe	Responsable finances	Pourvu	Fonctionnaire territoriale	Administratif
1	charges structurantes	Adjoint administratif Principal	Opérateur finances	Pourvu	Fonctionnaire territoriale	Administratif
1	charges structurantes	Rédacteur Principal	Chargée de mission CRTE	Pourvu	contrat 2 ans (financement Etat)	Administratif
1	charges structurantes	Attaché	Chargée de mission COT	Pourvu	contrat 3 ans	PCAET
1	Projets partagés (CCALN-CCGR)	Attaché	Développeur Eco mutualisé	Pourvu	CDI	Dev Eco
1	Projets partagés (5 EPCI)	Rédacteur/Attaché	Chargé de mission Mobilité	pourvu jusque fin sept 24	contrat 1 an (financement 5 EPCI)	Mobilité
1	Projets partagés (CAM-CCPC)	Attaché	Territoire d'industrie	Pourvu	contrat 2 ans (financement Etat)	Dev Eco
1	charges structurantes	Ingénieur	GUP Responsable PCAET	Pourvu	Fonctionnaire territoriale	PCAET
1	charges structurantes	Attaché	GUP Responsable Tourisme	Pourvu	Fonctionnaire territoriale	Tourisme
1	charges structurantes	Attaché	GUP Responsable Dev Eco	A pouvoir	Fonctionnaire territoriale	Dev Eco
1	charges structurantes	Adjoint administratif Principal	GUP Assistante Direction/RH	Pourvu	Fonctionnaire territoriale	Administratif



Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Article	Fonction	Libellé	Montant
65311	020	Indemnités élus	102 000 €
65312	020	Frais de mission et de déplacement élus	2 000 €
65313	020	Cotisation retraite des élus	5 200 €
65314	020	URSSAF élus	32 500 €
65315	020	Formation élus	1 500 €
657358	70	Subvention Écoloustics	1 500 €
65748	501	Subvention de fonctionnement Aduga	415 000 €
65811	020	Informatique en nuage	9 340 €
65818	020-032-60-70	Droit d'utilisation informatique autres	192 350 €
Total chap.65			761 390 €

Détail Article 65818 - Droit d'utilisation informatique autre

Fonction 70	Logiciel Futureproofed PMGA	66 930 €
Fonction 60	Plateforme Emploi	9 600 €
Fonction 020	Sécurité informatique	15 000 €
Fonction 70	Cadastre solaire	47 940 €
Fonction 70	Action qualité de l'air	30 000 €
Fonction 70	Outil évaluation stockage carbone	20 000 €
Fonction 032	Plateforme collaborative CDDC	2 880 €
Total Art. 65818		192 350 €

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre les sections

Article	Libellé	Montant
6811	Dotation aux amortissements	20 275 €
Total chap.042		20 275 €

Chapitre 023 - Virement section investissement

Article	Libellé	Montant
023	Virement section d'investissement	213 025 €
Total chap.023		213 025 €

Total des dépenses de fonctionnement		3 291 800 €
---	--	--------------------

2/ la section de Fonctionnement - Recettes

Chapitre 74 - Dotations et participations

Dorénavant les participations des territoires sont calculées au plus juste pour financer les charges structurantes et de compétences du Pôle.

Grâce à l'excédent conséquent de l'exercice 2023, la contribution se voit diminuée d'autant.

Section de fonctionnement

Recettes récapitulatives par chapitre

002 Excédent de fonctionnement reporté	561 509 €
74 Dotation et participation	2 729 733 €
77 Produits exceptionnels	558 €
TOTAL	3 291 800 €

Recettes de fonctionnement 2024 Détail par chapitre

Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté

Article	Libellé	Montant
002	Excédent de fonctionnement reporté	561 509 €
	Total chap.002	561 509 €

Chapitre 74 - Dotations et participations

Article	Libellé	Montant
74718	Participations Etat	153 040 €
7472	Participations Région	51 887 €
74751	Participations des GPF de rattachement	2 087 450 €
747888	Soutien ADEME	177 956 €
74888	Participations EPCI	259 400 €
	Total chap.74	2 729 733 €

Détail Article 74718 - Participations Etat

Fonction 70	Poste CRTE	30 000 €
Fonction 60	FNADT soutien TI	20 000 €
Fonction 80	EMC ²	103 040 €
	Total Art. 74718	153 040 €

Détail Article 7472 - Participations Région

Fonction 633	Etude mutualisation OT	29 712 €
Fonction 70	Cadastre solaire	22 175 €
	Total Art. 7472	51 887 €

Détail Article 74751 - Participations des GPF de rattachement

Fonction 80	Contribution EMC ²	226 480 €
Fonction 80	Contribution TENMOD	85 178 €
Fonction 633	Contribution mutualisation des OT	27 014 €
Fonction 70	Contribution logiciel PCAET	29 030 €
Fonction 70	Contribution cadastre solaire	36 325 €
Fonction 510	Remboursement ADS	415 000 €
Fonction 020	Contribution statutaire	1 268 423 €
Total Art. 74751		2 087 450 €

Détail Article 747888 - Participations autres organismes (Ademe)

Fonction 80	TENMOD	96 556 €
Fonction 70	COT Phase 2	55 000 €
Fonction 70	Action qualité de l'air	16 800 €
Fonction 70	Outil évaluation stockage carbone	9 600 €
Total Art. 7478		177 956 €

Détail Article 74888 - Autres attributions et participations

Fonction 80	Contribution poste TENMOD	50 000 €
Fonction 60	Participation Pays du coquelicot (agent TI)	5 000 €
Fonction 60	Participation CAAM (agent TI)	5 000 €
Fonction 020	Participation CAAM (GUP)	125 000 €
Fonction 60	Participation CCALN/GR (Dév.Eco)	74 400 €
Total Art. 7488		259 400 €

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Article	Libellé	Montant
773	Avoir Futureproofed	558 €
Total chap.74		558 €

Total des recettes de fonctionnement	3 291 800 €
---	--------------------

EVOLUTIONS DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT

❖ Dépenses

Chapitre		BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	925 005,00 €	1 135 650,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 119 985,00 €	1 161 460,00 €
65	Autres charges de gestion courante	766 140,00 €	761 390,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	
023	Virement à la section d'investissement	255 306,00 €	213 025,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	23 262,00 €	20 275,00 €
TOTAL		3 089 698,00 €	3 291 800,00 €

❖ Recettes

Chapitre		BP 2023	BP 2024
013	Atténuations de charges		
74	Dotations et participations	2 868 495,00 €	2 729 733,00 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	
77	Produits exceptionnels	- €	558,00 €
13	Remboursement assurance	35 200,00 €	
002	Excédent de fonctionnement reporté	186 003,00 €	561 509,00 €
TOTAL		3 089 698,00 €	3 291 800,00 €

Budget Primitif 2024

BUDGET PRINCIPAL

1/ La Section d'investissement - Dépenses

La section d'investissement porte exclusivement sur la prise en charge de la dépense concernant la révision du SCOT.

Section d'investissement

Dépenses récapitulatives par chapitre

20 Immobilisations incorporelles	279 935 €
21 Immobilisations corporelles	28 500 €
001 Résultat investissement reporté	60 496 €
TOTAL	368 931 €

Dépenses d'investissement 2024 Détail par chapitre

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Article	Fonction	Libellé	Montant
202	501	Frais d'études SCOT	278 435 €
2033	020	Frais d'insertion	1 500 €
Total chap.20			279 935 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Article	Fonction	Libellé	Montant
21838	020	Matériel bureau et informatique	20 000 €
21848	020	Mobilier - Provision	7 500 €
2188	020	Autres immo corporelles	1 000 €
Total chap.21			28 500 €

Chapitre 001 - Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé

Article	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	60 496 €
Total chap.001		60 496 €

Total dépenses d'investissement	368 931 €
--	------------------

2/ la Section d'investissement - Recettes

Les recettes d'investissement sont de trois sortes :

- Le FCTVA (liés aux dépenses 2021)
- Les amortissements inscrits en dépense en fonctionnement
- Un virement de la section de fonctionnement

Section d'investissement

Recettes récapitulatives par chapitre

10 Dotations, fonds divers et réserves	135 496 €
040 Amortissements	20 275 €
21 Immobilisations corporelles	135 €
021 Virement de la section de fonctionnement	213 025 €
TOTAL	368 931 €

Recettes d'investissement 2024 Détail par chapitre

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Article	Libellé	Montant
10222	FCTVA	75 000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	60 496 €
Total chap.10		135 496 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section

Article	Libellé	Montant
	Amortissements :	
2802	<i>Liés à la réalisation des documents d'urbanisme</i>	1 735 €
2805	<i>Concession et droits similaires</i>	2 022 €
281828	<i>Matériel de transport</i>	7 361 €
281838	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	6 354 €
281848	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	998 €
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	1 805 €
Total chap.040		20 275 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article	Libellé	Montant
21838	Avoir autres matériels informatique	135 €
Total chap.21		135 €

Chapitre 021 - Autofinancement

Article	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	213 025 €
Total chap.021		213 160 €
Total recettes d'investissement		368 931 €

EVOLUTIONS DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT

❖ Dépenses

Chapitre		BP 2023	BP 2024
001	Solde d'exécution d'investissement reporté (opération d'ordre)	60 260,00 €	60 496,00 €
20	Immobilisations incorporelles	282 256,00 €	279 935,00 €
21	Immobilisations corporelles	11 000,00 €	28 500,00 €
TOTAL Dépenses d'Investissement		353 516,00 €	368 931,00 €

❖ Recettes

Chapitre		BP 2023	BP 2024
10	Dotations, fonds divers et créances	74 948,00 €	135 496,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	255 306,00 €	213 160,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	23 262,00 €	20 275,00 €
TOTAL Recettes d'Investissement		•353 516,00 €	368 931,00 €

Programme d'Actions Pluriannuels 2024 - 2028

Projets	Coût prévisionnel		Inscrit BP 2022		Réalisation 2022		Inscrit BP 2023		Réalisation 2023		Inscrit BP 2024		BP 2025		BP 2026		BP 2027		BP 2028	
	Dépenses	Recettes*	Dépenses	Recettes	Dépenses	subv/fctva	Dépenses	Recettes	Dépenses	subv/fctva	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Etude EMC ²	652 640,00 €	103 040,00 €							161 136,00 €	- €	477 504,00 €	103 040,00 €								
Mutualisation OT	71 310,00 €	29 712,00 €									71 310,00 €	29 712,00 €								
TENMOD	231 735,00 €	96 556,25 €									195 630,00 €	96 556,00 €	36 105,00 €							
E2PM	100 000,00 €	56 000,00 €					30 000,00 €	17 500,00 €	- €	- €	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	16 800,00 €	30 000,00 €	16 800,00 €	40 000,00 €	22 400,00 €		
Démonstrateur	59 000,00 €	28 320,00 €											46 000,00 €	22 080,00 €	13 000,00 €	6 240,00 €				
Schéma directeur énergie	95 000,00 €	38 000,00 €									- €	- €	50 000,00 €	20 000,00 €	45 000,00 €	18 000,00 €				
Etude méthaniseur	25 000,00 €	- €					25 000,00 €	- €	- €	- €	25 000,00 €	- €								
Etude co-voit	40 000,00 €	10 000,00 €											40 000,00 €	10 000,00 €						
Investissement haut niveau de service co-voiturage	100 000,00 €	57 900,00 €													100 000,00 €	57 900,00 €				
Document promotion touristique	30 000,00 €	13 000,00 €					30 000,00 €	13 000,00 €	31 548,00 €	13 145,00 €			20 000,00 €							
Accompagnement mobilité douce	15 000,00 €	- €					10 000,00 €	- €	- €	- €	5 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €						
Qualité de l'air	60 000,00 €	33 600,00 €					30 000,00 €	17 500,00 €	- €	- €	30 000,00 €	16 800,00 €	30 000,00 €	16 800,00 €						
Outil évaluation stockage carbone	80 000,00 €	38 400,00 €									20 000,00 €	9 600,00 €	20 000,00 €	9 600,00 €	20 000,00 €	9 600,00 €	20 000,00 €	9 600,00 €		
Cadastre solaire	58 500,00 €	22 175,00 €					30 000,00 €	12 500,00 €	- €	- €	47 940,00 €	22 175,00 €	2 640,00 €	- €	2 640,00 €	- €	2 640,00 €	- €	2 640,00 €	- €
logiciel Futureproofed	267 513,60 €	- €			66 878,00 €	- €	66 878,00 €	- €	66 878,00 €	- €	66 878,00 €	- €	66 878,00 €	- €						
SCOT (AP/CP)	600 000,00 €	138 424,00 €	205 790,00 €	- €	18 142,00 €	2 846,42 €	280 756,00 €	- €	85 214,40 €	- €	278 435,00 €	60 000,00 €	80 000,00 €	53 123,00 €	80 000,00 €	13 123,00 €	58 210,00 €	9 549,00 €		
Totaux	2 485 698,60 €	665 127,25 €	205 790,00 €	- €	85 020,00 €	2 846,42 €	502 634,00 €	60 500,00 €	344 776,40 €	13 145,00 €	1 232 697,00 €	337 883,00 €	416 623,00 €	148 403,00 €	290 640,00 €	121 663,00 €	120 850,00 €	41 549,00 €	2 640,00 €	- €

*les contributions EPCI ne sont pas prises en compte dans les recettes

Délibérations faisant appels à contributions auprès des EPCI en 2024 :

EPCI	PFIA 2023	PFIA Répartition en % PM	Contribution 2024	Montant de l'acompte (80%)	Montant du solde (20%)
CA Amiens métropole	214 263 457	0,594	753 032 €	602 425 €	150 606 €
CC Avre Luce Noye	14 299 416	0,040	50 255 €	40 204 €	10 051 €
CC Grand Roye	24 447 497	0,068	85 921 €	68 737 €	17 184 €
CC Nièvre et Somme	18 905 797	0,052	66 445 €	53 156 €	13 289 €
CC Pays du Coquelicot	22 860 692	0,063	80 344 €	64 275 €	16 069 €
CC Somme Sud Ouest	27 537 069	0,076	96 779 €	77 424 €	19 356 €
CC Territoire Nord Picardie	20 522 321	0,057	72 126 €	57 701 €	14 425 €
CC Val de Somme	18 073 774	0,050	63 521 €	50 816 €	12 704 €
Total	360 910 023	1	1 268 423 €	1 014 738 €	253 685 €

Pour mémoire « Participations délibérées » (*hors mutualisation de personnel*) :

EPCI	PFIA 2023	PFIA Répartition en % PM	Mutualisation 2024
CA Amiens métropole	214 263 457	0,594	16 038 €
CC Avre Luce Noye	14 299 416	0,040	1 070 €
CC Grand Roye	24 447 497	0,068	1 830 €
CC Nièvre et Somme	18 905 797	0,052	1 415 €
CC Pays du Coquelicot	22 860 692	0,063	1 711 €
CC Somme Sud Ouest	27 537 069	0,076	2 061 €
CC Territoire Nord Picardie	20 522 321	0,057	1 536 €
CC Val de Somme	18 073 774	0,050	1 353 €
Total	360 910 023	1	27 014 €

Participation plateforme PCAET	EMC ²	Répartition Etude TENMOD	Cadastre solaire
5 990 €	145 921 €	- €	- €
2 650 €	7 852 €	17 036 €	3 542 €
2 650 €	13 398 €	- €	6 056 €
3 398 €	10 354 €	17 036 €	4 683 €
3 398 €	12 863 €	17 036 €	5 663 €
4 147 €	14 980 €	- €	6 821 €
3 398 €	11 082 €	17 036 €	5 083 €
3 398 €	10 030 €	17 036 €	4 477 €
29 029 €	226 480 €	85 180 €	36 325 €